



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2907

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes (2ème tranche) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018****Délibération n° 2018-2907**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes (2ème tranche) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire. Dans cette perspective, le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6<sup>ème</sup> CPER, a fait l'objet de la délibération du Conseil n° 2015-0658 du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech-la Doua et Charles Mérieux) et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

La présente délibération concerne l'individualisation totale d'autorisation de programme pour l'opération de requalification du campus Porte des Alpes, 2<sup>ème</sup> tranche, inscrite au CPER 2015-2020 et la signature de la convention financière correspondante.

**II - Présentation de l'opération**

Le campus de la Porte des Alpes, situé au cœur du secteur stratégique de développement de l'est lyonnais, accueille 15 000 étudiants, soit un peu plus de la moitié des effectifs de l'Université Lumière Lyon 2. Il représente 11 % de la population étudiante totale de l'Université de Lyon. Site non retenu par l'État dans le cadre de l'opération campus, il a fait l'objet de nombreuses réflexions en termes de positionnement stratégique et immobilier. Il est aussi soutenu par la Métropole et l'État.

Dans l'objectif de concilier des enjeux universitaires (création de pôle d'excellence avec un renforcement de l'articulation formation/recherche et lien avec le monde économique) et des enjeux territoriaux (ouverture du campus sur la ville en lien avec les grandes orientations de planification, accessibilité du site), l'Université a structuré sa stratégie de développement par l'élaboration d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière en 2010 (SPSI) et d'une étude urbaine globale à partir de 2013.

La réflexion urbaine a été définie en lien avec le schéma de développement universitaire (SDU 2010-2020) de la Métropole qui a retenu des vocations fortes pour ce site : conforter le campus au carrefour des sciences de l'homme et du territoire, favoriser une meilleure ouverture et intégration du campus sur la ville, inscrire le site dans le paysage et la continuité du grand parc de Parilly-Feuilly, valoriser le site en termes de mobilité et d'espaces publics.

La convergence de nombreux enjeux spatiaux et programmatiques qui dépassent le cadre strict du campus (intégration urbaine et mobilité) ont conduit l'Université de Lyon à piloter la phase études du projet : établissement d'un plan guide, études de pré-programmation, études d'intégration urbaine, actions de communication et de concertation.

Dans le cadre du CPER 2015-2020 et du dispositif régional "soutien aux campus", d'importants projets immobiliers vont voir le jour dont, notamment, la construction d'un Learning centre en remplacement de l'actuelle bibliothèque, la création de logements étudiants sur le campus, la création d'un centre de santé et des aménagements d'espaces publics.

Les crédits CPER sur l'opération Porte des Alpes vont permettre le financement du Learning centre.

Par la construction d'un Learning centre, l'Université vise à créer un véritable lieu emblématique pour faire rayonner le campus en relevant plusieurs défis : révolution numérique, innovation pédagogique, nouveaux modes de travail, coopération avec les milieux économiques, entrepreneuriat étudiant.

### III - Détail du programme

En remplacement de l'actuelle bibliothèque aujourd'hui inadaptée aux attentes des étudiants, le nouveau Learning centre proposera 3 typologies d'espaces :

- la plateforme : vaste espace ouvert sur l'extérieur, elle accueille le public et distribue les flux (accueil, ressources documentaires et prêt de matériel numérique en libre accès, espaces détente),

- les communs : ensemble d'espaces "ressources", ils permettent l'accès aux fonds documentaires, accueillent des activités d'apprentissage et d'auto-formation, d'élaboration de projets, d'innovation pédagogique (salles de lecture, espaces coworking/Beelys, espaces d'expérimentation pédagogique, espace événementiel de diffusion, restauration, orientation et insertion professionnelle),

- les coulisses : cette partie héberge à la fois les espaces de travail du personnel et le circuit de traitement des ressources physiques et numériques (matériel information stockage),

Sur une surface utile d'environ 9 000 m<sup>2</sup> (11 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher), le projet combinera des travaux de réhabilitation sur une partie de la bibliothèque actuelle avec de la construction neuve.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université Lumière Lyon 2, avec un mandat confié à l'Université de Lyon pour la phase études. La livraison prévisionnelle du bâtiment est prévue à l'automne 2020.

### IV - Montage financier et planning

Le plan de financement du Learning centre est le suivant :

	Région		Etat	Métropole de Lyon	Université de Lyon 2	CROUS/CNOUS	Total (en M€)
	CPER 2015-2020	Soutien campus	CPER 2015-2020	CPER 2015-2020			
Learning centre (y compris cafétéria)	7	16,1	7	1	5	0,55	36,65

Le budget prévisionnel par poste de dépenses est le suivant :

Intitulé	Montant (en € TTC)
études de maîtrise d'œuvre (y compris actualisation)	3 882 778
indemnités de concours	150 000
communication, AMO divers, études de préprogramme	800 000
bureaux de contrôle	174 720
assurances, 1 % artistique et frais divers	599 040
Sous-total études et honoraires	5 606 538
équipements (mobilier)	1 490 822
travaux (y compris actualisation)	28 554 240
provision pour aléas	998 400
Sous-total travaux	29 552 640
<b>Total</b>	<b>36 650 000</b>

Le planning prévisionnel est le suivant :

- choix du maître d'œuvre en 2018,
- études en 2018-2019,
- travaux de 2019-2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole de Lyon à la 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération de requalification du campus Porte des Alpes dans le cadre du CPER 2015-2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de la requalification du campus Porte des Alpes,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'Université Lumière Lyon 2 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche et hôpitaux pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° OP03O5587 selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € en 2018,
- 400 000 € en 2019,
- 300 000 € en 2021.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O5587.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**